

16^e Festival des 24 Courts

Festival international de courts-métrages

RÈGLEMENT

1. L'organisation

L'Association Au Film des Mots coordonne l'organisation du 16^e Festival des 24 Courts qui se déroulera les 25 janvier, 2, 3 et 4 février 2019 au Mans, à Bouloire, à Changé et à Mulsanne dans le département de la Sarthe.

-**Les 24 Tout Courts** : courts-métrages de moins de 5 minutes.

-**Les 24 Courts** : courts-métrages français de fiction de 5 à 30 minutes.

Courts-métrages européens de fiction de 5 à 30 minutes.

2. Les films acceptés

Les 24 Tout Courts :

Peuvent participer les courts-métrages de **moins de 5 minutes**. Les fictions, documentaires, clips, films d'animation...sont acceptés.

Les 24 Courts :

Peuvent participer les courts-métrages de **fiction** ayant une durée comprise **entre 5 et 30 minutes**. Si une fiction a une durée de moins de 5 minutes elle sera inscrite dans les 24 Tout Courts.

Le festival est ouvert aux films non francophones mais les dialogues doivent avoir été **sous-titrés en français**.

3. Sélection

La sélection sera annoncée au mois de janvier 2019. Un film déjà présenté au comité de sélection les années précédentes ne pourra pas être représenté. Les décisions du comité de sélection et du jury sont sans appel.

4. Date limite pour les envois

La date limite d'inscription est fixée au **31 août 2018**.

5. Inscription

Il n'y a pas de frais d'inscription.

6. Autorisation

Le représentant du film autorise les organisateurs à utiliser des photos du film pour la promotion du festival et pour la publication de support publicitaire et à diffuser le film dans le cadre du Festival des 24 courts.

7. Les récompenses

Des prix seront attribués aux lauréats des différents palmarès. Palmarès : Grand Prix du festival, Coup de cœur du jury, prix du public, prix des lycéens...